



**Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la  
technologie**

**Allocution de Québecor Média inc.,  
en son nom et en celui de sa filiale Vidéotron ltée**

**(La livraison fait foi)**

**23 février 2021**

## PIERRE KARL PÉLADEAU

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Bonjour,

Je m'appelle Pierre Karl Péladeau et je suis président et chef de la direction de Québecor, et je suis accompagné aujourd'hui de Jean-François Pruneau, président et chef de la direction de Vidéotron.

### **Introduction**

Québecor et ses 10 000 collaborateurs ont su démontrer au cours des années leur engagement ferme et soutenu envers la prospérité économique du Québec et le développement de nos régions. Nous l'avons fait depuis des décennies et nous souhaitons poursuivre dans la même lancée. Et j'en veux comme illustration les milliards de dollars investis dans nos réseaux de télécommunications. Ces derniers ont été à la hauteur de la fiabilité et de la robustesse requises pour alimenter une consommation fortement sollicitée par les besoins accrus liés au télétravail, au divertissement et aux nombreuses autres activités en ligne.

### **La contribution primordiale des bâtisseurs de réseaux**

Alors que nous sommes en plein débat sur l'utilisation des réseaux par des revendeurs, dont la contribution à l'investissement est nulle, de services Internet filaires et sans fil, il faut reconnaître la contribution primordiale des bâtisseurs de réseaux à l'économie canadienne. Nos investissements continus sont la preuve que la réglementation actuelle, axée sur la concurrence fondée sur les installations, est la bonne. Vouloir la charcuter, comme certains le souhaitent,

serait pour le Canada préjudiciable aux investissements et à la continuation du développement économique et de la productivité canadienne.

Nous serons toujours des partisans de la concurrence pour autant qu'elle soit juste, équitable et bénéfique à l'ensemble des parties prenantes d'une industrie. Il en est ainsi de l'expérience de Vidéotron en téléphonie sans fil qui a su briser le cartel des trois opérateurs historiques et qui aura permis aux consommateurs québécois de pouvoir bénéficier des prix les plus bas au Canada.

À cet effet, nous tenons à rappeler que le Bureau de la concurrence a présenté en novembre 2019 un constat sans équivoque : dans les régions où les concurrents régionaux dotés de leurs propres installations sans fil, comme Vidéotron, ont atteint une part de marché excédant 5,5%, **les prix sont de 35% à 40% plus bas**. Ce constat a récemment été corroboré par le rapport publié le 29 janvier dernier par Industrie, Sciences et Développement économique Canada sur l'évolution des prix des services sans fil, puisqu'on y apprend que le Québec est la seule province au pays à avoir à ce jour atteint (pour presque tous les forfaits ciblés) l'objectif d'une réduction des prix de 25% fixé par le gouvernement fédéral à la fin de l'année 2019.

Soulignons également que ce tour de force a été rendu possible notamment grâce à l'expérience client offerte par Vidéotron et par la performance de son réseau, deux facteurs primés à maintes reprises par l'industrie.

Contrairement au parasitage des revendeurs dont la contribution à l'investissement est nulle, Vidéotron a investi plus de 1,5 milliard de dollars dans la construction et l'évolution d'un réseau, ainsi que 1,2 milliard de dollars pour l'acquisition de fréquences mobiles, enrichissant ainsi le trésor canadien. Nous souhaitons poursuivre nos investissements afin qu'en plus de Québécois, notamment en région, puissent avoir accès à l'Internet haute vitesse, et ce, à juste prix.

## **Le comportement anticoncurrentiel tous azimuts de Bell**

Or, nous rencontrons malheureusement l'opposition de Bell qui freine volontairement l'accès aux infrastructures de soutènement (poteaux), dont elle est propriétaire en raison de l'héritage monopolistique du passé. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, puisque Rogers, Cogeco, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Maskicom, ainsi que plusieurs MRC, et j'en passe, ont dénoncé aussi les actions de Bell. Les effets de son comportement anticoncurrentiel sont particulièrement graves : si le gouvernement fédéral ne prend pas les mesures nécessaires pour ramener Bell à l'ordre, l'atteinte des ambitieux objectifs du nouveau Fonds pour la large bande universelle qui sont de relier 98% des Canadiens à l'Internet haute vitesse d'ici 2026 et l'ensemble de la population d'ici 2030, demeureront irréalisables et le fossé numérique séparant nos concitoyens vivant en régions rurales de ceux vivant en milieux urbains persistera.

Il importe de souligner que ce comportement anticoncurrentiel, constamment et fréquemment dénoncé, ne se limite pas à l'accès aux infrastructures de soutènement de cette entreprise nationale dominante, loin de là.

En effet, que ce soit en fermant les yeux sur le piratage de la télévision par satellite durant les années 2000, ou en refusant à TVA Sports un traitement équivalent à RDS dans ses forfaits de télédistribution, ou encore plus récemment en bloquant par tous les moyens l'entrée de Vidéotron en Abitibi-Témiscamingue, le comportement anticoncurrentiel tous azimuts de Bell est ancré dans ses pratiques d'affaires et découle d'une attitude monopolistique qui remonte à des décennies.

Ces pratiques déloyales ne constituent pas uniquement une attaque contre des concurrents, mais aussi une attaque contre l'intérêt public. Dans tous les cas, le public dispose de moins de choix, en plus d'être privé de tous les bénéfices de la concurrence.

## **Conclusion**

La prospérité économique du Canada et le bien-être de tous les Canadiens dépendent en bonne partie de la capacité des bâtisseurs de réseaux de télécommunication comme Vidéotron de déployer leurs réseaux et d'offrir leurs services sans entraves, dans un contexte de concurrence féroce, mais franche.

Il est par conséquent crucial que le gouvernement fédéral utilise tous les pouvoirs dont il dispose afin de sanctionner l'entreprise nationale dominante qu'est Bell, qui abuse sans vergogne de ses avantages monopolistiques historiques dans le but spécifique d'empêcher ses concurrents de jouer pleinement le rôle qu'il leur revient.